UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Donne délégation de signature à :

Monsieur Lukas RASS-MASSON, Professeur des Universités, Directeur de l'Ecole Européenne de Droit, (ESL),

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 921 – Ecole Européenne de Droit :

- en dépenses :
  - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
  - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 921, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lukas RASS-MASSON, Mme Daniela FERREIRA, Secrétaire Générale de l'Ecole Européenne de Droit, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à M. Lukas RASS-MASSON et M. Loic DEMEESTER en date du 1er février 2022.

Fait à Toulouse, le 4 novembre 2022

Le délégataire,

Lukas RASS-MASSON

La délégataire,

Daniela FERREIRA

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Le Président,

Hugues KENFACK